

AFFAIRE N° 25. - Construction de l'Aile Ouest du Grand Marché -
Approbation d'un avenant n° 1.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Il s'agit d'un avenant au marché de gré à gré passé avec l'Entreprise C.F.E. le 7 Avril 1966 pour la construction de l'Aile Ouest du Grand Marché.

Le présent avenant a pour objet :

1°) la surprofondeur des fondations de l'ensemble du bâtiment et la stabilisation artificielle du sol d'assise, par suite de la nature du sol rencontré ;

2°) la déviation de l'égoût actuel du marché couvert, son tracé coupant en plusieurs points les fondations du nouveau bâtiment ;

3°) le démontage partiel de la couverture et de la charpente métallique côté pignon marché existant par suite de l'implantation imposée de l'ouvrage.

Le montant forfaitaire dudit avenant est fixé à Frs CPA : 2 896 881.

Délai d'exécution - Les ouvrages dont il est question seront livrés dans un délai de deux mois, ce qui porte le délai initial de 14 mois prévu à l'article 6 du marché proprement dit à 16 mois.

Financement de l'opération - Le financement de ces travaux sera assuré par un crédit qui sera inscrit au budget supplémentaire 1967.

Après un échange de vues le projet d'avenant soumis à l'approbation du Conseil est adopté à l'unanimité.

Approuvé uniquement de la part de l'Administration d'Architecte
et convention d'Architectes
pour le financement etc
Amami
H. Denis le 23 Mai 1967
D. de Fafel
Le Maire
Auguste F. Cluchant